



CONVENTION

entre le Comité de spéléologie des Alpes-Maritimes (CDS 06) par l'intermédiaire de sa commission fichier, d'une part

et l'association spéléologique
représentée par M

ou M à titre individuel
d'autre part.

Objet : protection et utilisation du fichier départemental des cavités

Le CDS 06 fournit gracieusement ce jour, à titre d'outil de travail, au demandeur cité ci-dessus, la liste de cavités connues par lui et ne figurant pas au fichier confidentiel:

Région ,massif, commune(s) :

.....

L'utilisateur demandeur s'engage :

- A n'utiliser les données fournies que dans le cadre de ses travaux internes de recherches et/ou de synthèse.
- A ne pas communiquer ces données à un tiers (tels que organismes extérieurs au milieu FFS, communes, Conseil Général, syndicat, compagnie, institut, laboratoire ou autre...) sans accord explicite du CDS 06.
- A communiquer au CDS 06 toute découverte spéléologique selon les rubriques du fichier en cours.
- A ne pas publier les données fournies sans l'accord du CDS 06

NB : Il est conseillé d'apposer aux nouvelles topographies un copyright © du ou des auteurs, que le CDS, entre autres, respectera (demande d'accord pour toute publication).

Le non respect de cette convention par le demandeur entraînera le refus de la fourniture d'autres données et l'expose aux sanctions prévues au règlement intérieur du CDS 06.

Date : le

Signature du
demandeur ;

Signature
Pour le CDS 06